DESCRIPTION TECHNIQUE

RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DES DRUMLINS-DU-LAC-CLÉRAC (a. 1)

Un territoire de figure irrégulière se trouvant dans les Cantons de Clérac et de Beauregard ainsi que dans le Bassin-de-la-Rivière-Mistassini et le Bassin-de-la-Rivière-Rupert, sur le territoire non-organisé de Rivière-Mistassini, dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest. Le périmètre de ce territoire peut être décrit comme suit, à savoir:

PARCELLE A

Partant d'un point situé sur la ligne sinueuse correspondant à la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la rivière Saguenay et le bassin versant de la rivière Rupert, soit le point 1 (5 638 302 m Nord, 369 851 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 45°06'27" sur une distance d'environ 69 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest d'un lac sans nom, soit le point 2 (5 638 351 m Nord, 369 900 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, longeant la rive Nord d'un lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la limite Nord du refuge biologique numéro 02551R146, soit le point 3 (5 638 359 m Nord, 369 942 m Est);

De là, dans une direction Est en suivant la limite Nord du refuge biologique numéro 02551R146, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest d'un lac sans nom, soit le point 4 (5 638 378 m Nord, 370 042 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, longeant la rive Nord d'un lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la limite Nord du refuge biologique numéro 02551R146, soit le point 5 (5 638 332 m Nord, 370 419 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est en suivant la limite Nord du refuge biologique numéro 02551R146, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un ruisseau sans nom, soit le point 6 (5 638 327 m Nord, 370 461 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, longeant la rive Nord-Est d'un ruisseau et d'un lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la limite Nord du refuge biologique numéro 02551R146, soit le point 7 (5 638 184 m Nord, 370 728 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est en suivant la limite Nord du refuge biologique numéro 02551R146, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Ouest d'un lac sans nom, soit le point 8 (5 638 171 m Nord, 370 786 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, longeant la rive Est d'un lac sans nom, jusqu'au point 9 (5 636 976 m Nord, 370 806 m Est);

De là, dans une direction Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 86°01'12'' sur une distance d'environ 240 mètres, jusqu'à l'intersection d'une ligne parallèle et distante de 200 mètres de la rive Est d'un lac sans nom, soit le point 10 (5 636 993 m Nord, 371 045 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en suivant une ligne parallèle et distante de 200 mètres de la rive Est d'un lac sans nom et du lac Boudreault, jusqu'au point 11 (5 632 008 m Nord, 370 045 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 160°26'53" sur une distance de 259,99 mètres, jusqu'au point 12 (5 631 763 m Nord, 370 132 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 165°40'19'' sur une distance de 242,54 mètres, jusqu'au point 13 (5 631 528 m Nord, 370 192 m Est);

De là, dans une direction Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 84°28'26'' sur une distance de 275,23 mètres, jusqu'au point 14 (5 631 554 m Nord, 370 466 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 39°37'25" sur une distance de 308,32 mètres, jusqu'au point 15 (5 631 792 m Nord, 370 662 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 50°10'52" sur une distance d'environ 317 mètres, jusqu'à l'intersection de la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la rivière Saguenay et le bassin versant de la rivière Rupert, soit le point 16 (5 631 995 m Nord, 370 906 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en suivant une ligne sinueuse correspondant à la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la rivière Saguenay et le bassin versant de la rivière Rupert, jusqu'au point 17 (5 624 216 m Nord, 370 166 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 237°04'14" sur une distance d'environ 1 030 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est du lac Jules, soit le point 18 (5 623 656 m Nord, 369 301 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est du lac Jules, jusqu'au point 19 (5 623 261 m Nord, 368 974 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 199°12'57'' sur une distance d'environ 486 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est d'un lac sans nom, soit le point 20 (5 622 802 m Nord, 368 814 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en suivant la rive Est d'un lac sans nom, jusqu'au point 21 (5 622 723 m Nord, 368 792 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 212°57'26'' sur une distance d'environ 217 mètres, jusqu'à la rive Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 22 (5 622 541 m Nord, 368 674 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest d'un ruisseau sans nom, soit le point 23 (5 622 086 m Nord, 368 359 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en longeant la rive Ouest d'un ruisseau sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 24 (5 621 978 m Nord, 368 320 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 193°15'50'' sur une distance d'environ 2537 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 25 (5 619 509 m Nord, 367 738 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, longeant la rive Sud-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'au point 26 (5 619 376 m Nord, 367 794 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 288°00'15" sur une distance d'environ 210 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est d'un ruisseau sans nom, soit le point 27 (5 619 441 m Nord, 367 594 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, longeant la rive Nord d'une rivière sans-nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un lac sans nom, soit le point 28 (5 619 585 m Nord, 366 612 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, longeant la rive Sud et Ouest d'un lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest d'une rivière sans nom, soit le point 29 (5 620 168 m Nord, 366 510 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Ouest d'une rivière sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud du lac Atshikash, soit le point 30 (5 620 487 m Nord, 366 635 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, longeant la rive Sud du lac Atshikash, d'un ruisseau et d'un lac sans nom, jusqu'au point 31 (5 620 985 m Nord, 365 626 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 257°58'08'' sur une distance d'environ 62 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est d'un lac sans nom, soit le point 32 (5 620 972 m Nord, 365 565 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est d'un lac sans nom, jusqu'au point 33 (5 620 854 m Nord, 365 347 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 217°21'23'' sur une distance d'environ 165 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un lac sans nom, soit le point 34 (5 620 723 m Nord, 365 247 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est d'un lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un ruisseau sans nom soit le point 35 (5 620 049 m Nord, 364 943 m Est);

De là, dans une moyenne direction Sud, longeant la rive Est d'un ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un lac sans nom, soit le point 36 (5 619 815 m Nord, 364 902 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, longeant la rive Sud d'un lac et d'un ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection d'une ligne parallèle et distante de 30 mètres à l'Est du centre ligne du chemin sans nom, soit le point 37 (5 619 768 m Nord, 364 607 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, longeant une ligne parallèle et distante de 30 mètres à l'Est du centre ligne du chemin, jusqu'à l'intersection de l'emprise Sud-Est d'un autre chemin sans nom, soit le point 38 (5 621 372 m Nord, 364 395 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant l'emprise Sud-Est d'un chemin sans nom, jusqu'à l'intersection de l'emprise Sud d'un autre chemin sans nom, soit le point 39 (5 626 468 m Nord, 367 303 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 18°40'57" sur une distance d'environ 159 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud d'un lac sans nom, soit le point 40 (5 626 619 m Nord, 367 354 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Sud-Est d'un lac sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'au point 41 (5 626 980 m Nord, 367 491 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 348°08'08'' sur une distance d'environ 365 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest du lac Boudreault, soit le point 42 (5 627 337 m Nord, 367 416 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, longeant la rive Ouest du lac Boudreault et d'un ruisseau intermittent sans nom, jusqu'au point 43 (5 627 569 m Nord, 367 458 m Est);

De là, dans une direction Nord en suivant une ligne droite ayant un gisement de 9°27'45'' sur une distance d'environ 298 mètres, jusqu'à l'intersection d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 44 (5 627 863 m Nord, 367 507 m Est);

De là, dans une direction Nord en suivant une ligne droite ayant un gisement de 11°34'50" sur une distance d'environ 374 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud d'un ruisseau sans nom, soit le point 45 (5 628 229 m Nord, 367 582 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord-Ouest d'un ruisseau sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud d'un lac sans nom, soit le point 46 (5 628 361 m Nord, 367 771 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Ouest et Nord d'un lac sans nom, jusqu'au point 47 (5 628 503 m Nord, 367 891 m Est);

De là, dans une direction Nord en suivant une ligne droite ayant un gisement de 4°52'34'' sur une distance d'environ 212 mètres, jusqu'à l'intersection de la décharge d'un lac sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, soit le point 48 (5 628 714 m Nord, 367 909 m Est);

De là, dans une direction Nord en suivant une ligne droite ayant un gisement de 14°54'00" sur une distance d'environ 354 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 49 (5 629 056 m Nord, 368 000 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, longeant la rive Nord d'un ruisseau intermittent sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Ouest du lac Boudreault, soit le point 50 (5 629 103 m Nord, 368 233 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord-Ouest du lac Boudreault, jusqu'au point 51 (5 629 619 m Nord, 368 461 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 55°22'51" sur une distance d'environ 215 mètres, jusqu'à l'intersection d'une ligne parallèle et distante de 200 mètres à l'Ouest du lac Boudreault, soit le point 52 (5 629 741 m Nord, 368 638 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest en suivant une ligne parallèle et distance de 200 mètres à l'Ouest du lac Boudreault, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un lac sans nom, soit le point 53 (5 632 592 m Nord, 368 167 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, longeant la rive Sud et Ouest d'un lac sans nom, jusqu'à l'intersection d'une ligne parallèle et distante de 200 mètres à l'Ouest du lac Boudreault, soit le point 54 (5 632 691 m Nord, 368 110 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord en suivant une ligne parallèle et distante de 200 mètres à l'Ouest du lac Boudreault, jusqu'à l'intersection de la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la rivière Saguenay et le bassin versant de la rivière Rupert, soit le point 55 (5 633 719 m Nord, 368 088 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est en suivant une ligne sinueuse correspondant à la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la rivière Saguenay et le bassin versant de la rivière Rupert, jusqu'à l'intersection d'une ligne parallèle et distante de 200 mètres à l'Ouest du lac Boudreault, soit le point 56 (5 633 832 m Nord, 368 301 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est en suivant une ligne parallèle et distance de 200 mètres à l'Ouest du lac Boudreault, jusqu'à l'intersection de la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la rivière Saguenay et le bassin versant de la rivière Rupert, soit le point 57 (5 634 976 m Nord, 368 920 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est en suivant une ligne sinueuse correspondant à la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la rivière Saguenay et le bassin versant de la rivière Rupert, jusqu'au point de départ 1.

Contenant en superficie 43,29 kilomètres carrés.

PARCELLE B

Partant d'un point situé à l'intersection d'une ligne parallèle et distante de 30 mètres au Sud-Ouest du centre ligne d'un chemin sans nom et de la rive Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 58 (5 619 275 m Nord, 364 892 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, longeant la rive Est d'un ruisseau intermittent, d'un ruisseau et d'un lac sans nom, jusqu'au point 59 (5 618 514 m Nord, 364 788 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 206°06'16'' sur une distance d'environ 111 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un lac sans nom, soit le point 60 (5 618 414 m Nord, 364 739 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest en longeant la rive Nord-Ouest d'un lac sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'au point 61 (5 618 361 m Nord, 364 694 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 226°37'24'' sur une distance d'environ 175 mètres, jusqu'à l'intersection de l'embouchure d'un lac sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, soit point 62 (5 618 241 m Nord, 364 567 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, longeant la rive Ouest d'un ruisseau et d'un lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est d'un ruisseau sans nom, soit le point 63 (5 618 670 m Nord, 364 554 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, longeant la rive Nord-Est d'un ruisseau, d'un lac et d'un ruisseau intermittent sans nom, exclus de la réserve de biodiversité, jusqu'au point 64 (5 618 814 m Nord, 364 254 m Est); De là, dans une direction Nord-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 337°12'43" sur une distance de 183,31 mètres, jusqu'au point 65 (5 618 983 m Nord, 364 183 m Est);

De là, dans une direction Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 263°48'30'' sur une distance de 126,78 mètres, jusqu'au point 66 (5 618 969 m Nord, 364 057 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 244°51'40'' sur une distance d'environ 111 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un lac sans nom, soit le point 67 (5 618 922 m Nord, 363 956 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est d'un lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Ouest d'un ruisseau sans nom, soit le point 68 (5 618 385 m Nord, 363 728 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, longeant la rive Nord-Ouest d'un ruisseau sans nom et la rive Nord-Est d'un lac et d'un ruisseau sans nom, exclus de la réserve de biodiversité, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est d'un lac sans nom, soit le point 69 (5 618 523 m Nord, 363 454 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Ouest et Sud-Est de lacs et de ruisseaux sans nom, jusqu'au point 70 (5 616 524 m Nord, 361 164 m Est);

De là, dans une direction Sud en suivant une ligne droite ayant un gisement de 179°59'59'' sur une distance d'environ 155 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 71 (5 616 369 m Nord, 361 164 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est d'un ruisseau intermittent, de ruisseaux et de lacs sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'une rivière sans nom, soit le point 72 (5 614 741 m Nord, 360 049 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est d'une rivière, de lacs, de ruisseaux et d'un ruisseau intermittent sans nom, jusqu'au point 73 (5 610 430 m Nord, 357 894 m Est);

De là, dans une direction Sud en suivant une ligne droite ayant un gisement de 187°36'43'' sur une distance d'environ 219 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un ruisseau sans nom, soit le point 74 (5 610 213 m Nord, 357 865 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, longeant la rive Nord d'un ruisseau sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 75 (5 610 203 m Nord, 357 594 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 299°58'20" sur une distance d'environ 406 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 76 (5 610 406 m Nord, 357 242 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'au point 77 (5 610 135 m Nord, 356 971 m Est);

De là, dans une direction Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 270°42'19'' sur une distance d'environ 325 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 78 (5 610 139 m Nord, 356 646 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, longeant la rive Nord-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'au point 79 (5 610 918 m Nord, 356 355 m Est);

De là, dans une direction Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 263°21'18'' sur une distance d'environ 104 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 80 (5 610 906 m Nord, 356 252 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Nord-Ouest de ruisseaux intermittents et d'un ruisseau sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'au point 81 (5 609 458 m Nord, 354 759 m Est);

De là, dans une direction Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 272°11'26'' sur une distance d'environ 733 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 82 (5 609 486 m Nord, 354 027 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est d'un ruisseau intermittent et d'un ruisseau sans nom, jusqu'au point 83 (5 609 198 m Nord, 353 830 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 230°40'02'' sur une distance d'environ 559 mètres, jusqu'à l'intersection la rive Sud-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 84 (5 608 844 m Nord, 353 398 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est de ruisseaux intermittent, d'un ruisseau et d'un lac sans nom, jusqu'au point 85 (5 606 199 m Nord, 351 914 m Est);

De là, dans une direction Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 102°41'10'' sur une distance d'environ 237 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 86 (5 606 147 m Nord, 352 145 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Est et Sud-Est d'un ruisseau intermittent, de ruisseaux et de lacs sans nom, jusqu'au point 87 (5 601 016 m Nord, 349 531 m Est);

De là, dans une direction Sud en suivant une ligne droite ayant un gisement de 189°10'25'' sur une distance d'environ 163 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un lac sans nom, soit le point 88 (5 600 855 m Nord, 349 505 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est, Sud et Ouest de lacs, de ruisseaux et d'un ruisseau intermittent sans nom, jusqu'au point 89 (5 598 294 m Nord, 347 169 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 69°40'10" sur une distance d'environ 239 mètres, jusqu'à l'intersection avec la rive Ouest d'un lac sans nom, soit le point 90 (5 598 377 m Nord, 347 393 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, longeant la rive Ouest et Nord-Ouest de lacs et de ruisseaux sans nom, jusqu'au point 91 (5 599 497 m Nord, 347 677 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 25°30'49" sur une distance d'environ 146 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud d'un lac sans nom, soit le point 92 (5 599 629 m Nord, 347 740 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, longeant la rive Sud-Ouest et Sud-Est de lacs et de ruisseaux sans nom, jusqu'au point 93 (5 600 500 m Nord, 344 970 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 252°55'21'' sur une distance d'environ 457 mètres, jusqu'à l'intersection avec la rive Est du lac Clérac, soit le point 94 (5 600 366 m Nord, 344 533 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Est et Sud du lac Clérac, jusqu'au point 95 (5 595 451 m Nord, 343 537 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 225°40'27'' sur une distance d'environ 1 082 mètres, jusqu'à la rive Sud-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 96 (5 594 695 m Nord, 342 763 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est de ruisseaux, d'un ruisseau intermittent et de lacs sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un lac sans nom, soit le point 97 (5 592 820 m Nord, 341 880 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, longeant la rive Est, Sud et Ouest de lacs et de ruisseaux sans nom, jusqu'au point 98 (5 596 106 m Nord, 339 702 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 320°55'53" sur une distance d'environ 438 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud d'un lac sans nom, soit le point 99 (5 596 446 m Nord, 339 426 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, longeant la rive Sud-Ouest de lacs et de ruisseaux sans nom, jusqu'au point 100 (5 599 163 m Nord, 337 822 m Est);

De là, dans une direction Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 277°05'54'' sur une distance de 267 mètres, jusqu'à l'intersection d'un ruisseau intermittent, soit le point 101 (5 599 196 m Nord, 337 557 m Est);

De là, dans une direction Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 269°27'46'' sur une distance d'environ 320 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est d'un ruisseau sans nom, soit le point 102 (5 599 193 m Nord, 337 237 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, longeant la rive Sud-Est d'un ruisseau et d'un lac sans nom, jusqu'au point 103 (5 598 962 m Nord, 336 838 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 289°27'53" sur une distance d'environ 1 020 mètres, jusqu'à la rive Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 104 (5 599 302 m Nord, 335 876 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, longeant la rive Sud-Ouest d'un ruisseau intermittent, de ruisseaux et de lacs sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Est de la rivière Nestaocano, soit le point 105 (5 600 130 m Nord, 335 131 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 302°06'22'' sur une distance d'environ 60 mètres, jusqu'à la rive Ouest de la rivière Nestaocano, soit le point 106 (5 600 162 m Nord, 335 080 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, longeant la rive Ouest de la rivière Nestaocano et d'un lac sans nom, jusqu'à l'intersection de l'embouchure de la rivière Nestaocano, soit le point 107 (5 606 394 m Nord, 334 129 m Est);

De là, dans une direction Est en suivant l'embouchure du lac sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Est de la rivière Nestaocano, soit le point 108 (5 606 379 m Nord, 334 196 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, longeant la rive Nord d'un lac sans nom et la rive Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom jusqu'au point 109 (5 606 445 m Nord, 334 652 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 56°02'28" sur une distance d'environ 118 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest d'un lac sans nom, soit le point 110 (5 606 511 m Nord, 334 750 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord-Ouest et Ouest de lacs et de ruisseaux et la rive Sud d'un ruisseau intermittent sans nom, jusqu'au point 111 (5 612 627 m Nord, 336 721 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 45°36'14'' sur une distance d'environ 67 mètres, jusqu'à la rive Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 112 (5 612 674 m Nord, 336 769 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord-Ouest et Nord-Est de ruisseaux, de ruisseaux intermittent et de lacs sans nom, jusqu'au point 113 (5 614 653 m Nord, 339 901 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest en suivant une ligne droite ayant un gisement de 197°45'17'' sur une distance d'environ 213 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 114 (5 614 450 m Nord, 339 836 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord-Ouest de ruisseaux et de ruisseaux intermittent sans nom, jusqu'au point 115 (5 618 142 m Nord, 342 990 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 63°09'54" sur une distance d'environ 569 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest d'une mare, soit le point 116 (5 618 399 m Nord, 343 498 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est en longeant la rive Nord-Ouest d'une mare sans nom, jusqu'au point 117 (5 618 445 m Nord, 343 586 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 67°40'04'' sur une distance d'environ 721 mètres, jusqu'à la rive Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 118 (5 618 719 m Nord, 344 253 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord-Ouest et Nord-Est de ruisseaux, de ruisseaux intermittent et de lacs sans nom, jusqu'au point 119 (5 620 062 m Nord, 346 907 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 108°54'40'' sur une distance d'environ 228 mètres, jusqu'à la rive Nord d'un lac sans nom, soit le point 120 (5 619 988 m Nord, 347 123 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, longeant la rive Nord et Est de lacs et de ruisseaux sans nom, jusqu'au point 121 (5 619 621 m Nord, 348 430 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 119°21'59'' sur une distance d'environ 357 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un lac sans nom, soit le point 122 (5 619 446 m Nord, 348 741 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, longeant la rive Nord de lacs et d'un ruisseau sans nom, jusqu'au point 123 (5 619 356 m Nord, 349 717 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 110°52'48'' sur une distance d'environ 497 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un lac sans nom, soit le point 124 (5 619 179 m Nord, 350 181 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, longeant la rive Est d'un lac sans nom, jusqu'au point 125 (5 619 129 m Nord, 350 186 m Est);

De là, dans une direction Sud en suivant une ligne droite ayant un gisement de 172°22'44'' sur une distance d'environ 287 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 126 (5 618 845 m Nord, 350 224 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord et Ouest de ruisseaux, d'un ruisseau intermittent et de lacs sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est d'un lac sans nom, soit le point 127 (5 619 480 m Nord, 350 830 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Sud-Est d'un lac sans nom, exclu de la réserve de biodiversité, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un ruisseau sans nom, soit le point 128 (5 620 346 m Nord, 352 616 m Est);

De là, dans un direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord-Ouest de ruisseaux et de lacs sans nom, jusqu'au point 129 (5 621 086 m Nord, 353 533 m Est);

De là, dans une direction Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 94°23'55" sur une distance d'environ 378 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Ouest d'un lac sans nom, soit le point 130 (5 621 057 m Nord, 353 910 m Est):

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord-Ouest de lacs et d'un ruisseau sans nom, jusqu'au point 131 (5 621 804 m Nord, 354 694 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 133°54'49'' sur une distance d'environ 261 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 132 (5 621 623 m Nord, 354 882 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est, longeant la rive Nord-Est de ruisseaux, de ruisseaux intermittent et de lacs sans nom, jusqu'au point 133 (5 621 111 m Nord, 356 094 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 119°18'08'' sur une distance d'environ 225 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 134 (5 621 001 m Nord, 356 290 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, longeant la rive Nord-Est d'un ruisseau intermittent sans nom et la rive Nord-Ouest d'un ruisseau sans nom jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 135 (5 620 480 m Nord, 356 666 m Est);

De là, dans une direction Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 93°04'24'' sur une distance d'environ 448 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 136 (5 620 456 m Nord, 357 113 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, longeant la rive Nord-Est et Nord-Ouest d'un ruisseau intermittent, de ruisseaux et de lacs sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est d'un ruisseau sans nom, soit le point 137 (5 620 636 m Nord, 358 811 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Sud-Est de ruisseaux et de lacs sans nom, exclus de la réserve de biodiversité, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un lac sans nom, soit le point 138 (5 620 858 m Nord, 359 581 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, longeant la rive Nord-Est d'un lac, d'un ruisseau et d'un ruisseau intermittent sans nom, jusqu'au point 139 (5 620 445 m Nord, 360 648 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 114°12'28" sur une distance d'environ 783 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un lac sans nom, soit le point 140 (5 620 124 m Nord, 361 362 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, longeant la rive Nord de lacs et d'un ruisseau sans nom, jusqu'au point 141 (5 620 275 m Nord, 361 985 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 115°46'09'' sur une distance d'environ 32 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un lac sans nom, soit le point 142 (5 620 261 m Nord, 362 014 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Est, longeant la rive Nord et Nord-Ouest de lacs, d'un ruisseau et d'un ruisseau intermittent sans nom, jusqu'au point 143 (5 620 962 m Nord, 362 869 m Est);

De là, dans une direction Nord en suivant une ligne droite ayant un gisement de 1°29'51'' sur une distance d'environ 153 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest d'un lac sans nom, soit le point 144 (5 621 115 m Nord, 362 873 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, longeant la rive Ouest de lacs, d'un ruisseau et d'un ruisseau intermittent sans nom, jusqu'au point 145 (5 621 877 m Nord, 362 967 m Est);

De là, dans une direction Nord-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 69°54'38" sur une distance d'environ 230 mètres, jusqu'à l'intersection de la décharge d'un lac sans nom, soit le point 146 (5 621 956 m Nord, 363 183 m Est);

De là, dans une direction Sud-Est en suivant une ligne droite ayant un gisement de 124°00'57'' sur une distance d'environ 341 mètres, jusqu'à l'intersection de la rive Nord d'un lac sans nom, soit le point 147 (5 621 765 m Nord, 363 466 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud en longeant la rive Est d'un lac sans nom, jusqu'au point 148 (5 621 701 m Nord, 363 475 m Est);

De là, dans une direction Sud en suivant une ligne droite ayant un gisement de 166°37'33" sur une distance d'environ 147 mètres, jusqu'à la rive Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point 149 (5 621 558 m Nord, 363 509 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, longeant la rive Est d'un ruisseau intermittent sans nom, jusqu'à l'intersection de l'emprise Sud d'un chemin sans nom, soit le point 150 (5 621 194 m Nord, 363 471 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, longeant l'emprise Sud de chemins sans nom, jusqu'à l'intersection d'une ligne parallèle et distante de 30 mètres à l'Ouest du centre ligne du chemin sans nom, soit le point 151 (5 621 252 m Nord, 364 336 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, longeant une ligne parallèle et distante de 30 mètres à l'Ouest du centre ligne du chemin sans nom, jusqu'à l'intersection de la rive Est d'un ruisseau intermittent sans nom, soit le point de départ 58.

Contenant en superficie 405,67 kilomètres carrés.

Contenant en superficie, pour l'ensemble de la réserve de biodiversité, 448,96 kilomètres carrés.

Notes:

- La limite de la réserve de biodiversité illustrée sur le plan accompagnant la description technique a été dressée à partir des fichiers numériques de la base de données topographique du Québec (BDTQ) à l'échelle de 1: 20 000 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) du Québec, la banque de données du système d'information écoforestière (SIEF) du MERN, des Bassins hydrographiques multiéchelles du Québec de niveau 1 aux échelles 1: 20 000 et 1: 50 000 produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec et d'un extrait des arpentages officialisés au Registre du domaine de l'État en date du 19 septembre 2017.
- De façon générale, tous les lits des cours d'eau, rivières et lacs sont inclus dans la réserve de biodiversité. Seulement ceux exclus sont mentionnés dans la présente description technique.
- —Les limites définies par la rive d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau correspondent à la ligne des hautes eaux.
- —Les coordonnées et les superficies mentionnées dans la présente description technique sont approximatives. Elles ont été déterminées graphiquement à partir desdites données utilisées pour dresser la limite de la réserve de biodiversité. Elles sont exprimées en mètres par rapport au système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), projection Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 8 (méridien central 79°30'), système de référence nordaméricain de 1983 (NAD83).
- —Les mesures sont exprimées en unités du système international.
- —La limite de la réserve de biodiversité est basée sur le tracé réel des éléments décrits dans le présent document et doit être légalement interprétée en ce sens. Elle a été élaborée par la Direction des aires protégées du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.
- —Le territoire de la réserve de biodiversité, tel qu'il est décrit dans la présente description technique ne contient que les terres du domaine de l'État. Toute terre s'avérant ne pas faire partie du domaine de l'État est exclue de la réserve de biodiversité.
- Ce territoire est représenté sur un plan dressé à l'échelle 1 : 60 000.

—Conformément aux instructions de la Direction des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, les informations contenues dans les documents de base fournis par le mandant, à partir desquels la présente description technique a été mise en forme, ont été tenues pour avérées.

Le tout tel que montré sur le plan préparé par le soussigné, le 23 avril 2018 et déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sous le numéro de document 536702.

Préparée à Québec, le 23 avril 2018, sous le numéro 11 631 de mes minutes.

Signé numériquement par:

Pierre Hains, Arpenteur-géomètre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Direction des aires protégées

Dossier MDDELCC: 5148-06-02(07)

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

ZONE RÉSERVÉE POUR

LA SIGNATURE NUMÉRIQUE

DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR

L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec

